

Biltzheim le 25 mars 2019

FLASH INFO

SPECIAL N° 153

Projet d'antenne de téléphonie mobile !

FAUX et RUMEURS

Deux tracts anonymes diffusés ce weekend délivrent de fausses informations.

Voici les faits réels.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont été missionnés **par l'ETAT et non par le Maire** pour résorber les zones blanches et grises (absence de réseau ou mauvais réseau).

Une demande de permis de construire d'une antenne 4G a bien été réceptionnée en Mairie sous forme de déclaration de travaux.

Ce projet est situé sur un terrain **privé** situé 220 mètres à l'ouest du village en bordure du chemin rural (prolongement rue de la ferme).

Comme nous n'avons pas de service d'urbanisme dans notre commune, l'instruction de cette demande **est en cours** dans le service compétant (Au SCOT à Guebwiller).

LE MAIRE N'A PAS DONNE D'ACCORD.

A noter que si après instruction, la demande respecte les règles d'urbanisme le maire n'a aucun pouvoir pour refuser le projet.

Par contre un tiers peut contester la validité d'une autorisation d'urbanisme en exerçant un recours dans un délai de 2 mois après affichage sur le terrain de l'autorisation d'urbanisme. Toutefois pour cela, il faut démontrer un intérêt à agir et le bien-fondé du recours.

RUMEURS

La déclaration de travaux concerne une antenne 4G et non 5G comme véhiculé par des rumeurs. Les deux types de technologie ne sont pas compatibles et la transformation ne pourra absolument pas se faire en catimini

Et on reparle du compteur LINKY !

La pose de compteur LINKY a commencé il y a déjà quelques mois sur notre commune et ceci avec ou sans votre accord dans certains cas.

Il s'avère que certaines poses sont **non conformes** au règlement sanitaire départemental. Les compteurs doivent être posés sur un support qui ne propage pas la flamme ce qui n'est pas le cas des supports en bois qui sont majoritaires dans nos maisons ou dans nos coffrets de rue.

Cette **NON CONFORMITE** risque de poser de sérieux problèmes d'assurance si par malheur vous êtes victime d'un sinistre. (Incendie) En France il y a déjà des cas où les compagnies d'assurances refusent d'indemniser les victimes.

La commune ne sait pas qui est concerné par le compteur LINKY et nous souhaitons faire constater par les BRIGADES VERTES la conformité ou la non-conformité de la pose afin de pouvoir agir contre les poseurs ou les donneurs d'ordre (Enedis).

Si vous avez le compteur LINKY et que vous souhaitez que nous fassions ce constat chez vous, merci de vous faire connaître en mairie dans les 15 jours à venir.

Par avance merci.

Le maire, Gilbert VONAU.